



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA19-10-0008

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA19-10-0008 concernant le droit de visite et d'inspection.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 20 mars 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate